PROJET D'ETABLISSEMENT DU FOYER D'HEBERGEMENT DE CHEMILLE

Auteur :	***EQUIPE Foyer Chemillé Kypseli***
Arrêté le :	***Décembre 2025***
Date de la validation CVS :	***En cours***

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT FOYER CHEMILLE KYPSELILe 5
Origines de l'établissement 5
Fusion de l'association AAHMA avec l'association Kypseli 5
Projet associatif de Kypseli 5
Cadre légal et réglementaire 5
Implantation locale et accessibilité 6
I. EVOLUTION SOCIETALE & PRINCIPES D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT 6
L'autodétermination comme fil conducteur 7
Le pouvoir d'agir centré sur les compétences de la personne 7
Un accompagnement centré sur le processus plutôt que sur le résultat 7
Des accompagnements qui reposent sur une logique de domaines de vie plus que sur celle de la référence 7
Une ouverture sur la société 7
II. VALEURS GUIDANT NOS ACCOMPAGNEMENTS 8
Inclusion 8
Respect des droits et de la dignité 8
Citoyenneté 8
Bien-être et rythme de vie 8
Solidarité et entraide 8
Sécurité et qualité 8
Bientraitance & réflexion éthique 9
III. ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT 9
Composition de l'équipe du FH de Chemillé 9
Fonctionnement et dynamique d'équipe 10
Périodes de fermeture et organisation des séjours 10
IV. PUBLIC ACCUEILLI 11
Critères et modalités d'admission 11
Participation, relations et partenariats 12
Relations avec les autres établissements de Kypseli 13
V. PRESTATIONS PROPOSEES 14
Espaces de vie 14
Entretien du logement et du linge 14
Les appartements relais 14

Restauration..... 15
Vie quotidienne..... 15
Accès aux soins..... 15
La présence nocturne au Foyer..... 16
Organisation des WE..... 16
Gestion de l'argent..... 16
Projet d'accompagnement personnalisé (PAI)..... 17
Participation à la vie locale et citoyenne..... 17
Les transports au service de l'accompagnement..... 18
VI. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS..... 18
VII. MODALITES DE COORDINATION DES PARTENARIATS..... 19
Objectifs de la coordination..... 19
Typologie des partenaires et réseaux..... 19
Modalités de coordination..... 20
VIII. NOTRE DEMARCHE QUALITE..... 20
IX. CONCLUSION..... 21

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT FOYER CHEMILLE KYPSELILE

11 ORIGINES DE L'ETABLISSEMENT

L'histoire du foyer commence en 1979 avec la création de l'AAHMA (Association d'Aide aux Handicapés Mentaux Adultes), fondée à Melay (49120) par le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) et le Conseil Général, représenté par Jean Chalopin, homme politique engagé pour les droits des personnes en situation de handicap.
L'AAHMA développe alors plusieurs structures :

- Une entreprise adaptée (EA) ;
- Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ;
- Deux foyers d'hébergement (hommes et femmes) ;
- Un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

En 2015, les deux foyers d'hébergement fusionnent pour former une seule entité, renforçant la cohérence des accompagnements. Des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du foyer ont lieu à cette période.

FUSION DE L'ASSOCIATION AAHMA AVEC L'ASSOCIATION KYPSELI

Le 1er janvier 2023, l'AAHMA fusionne avec l'association Kypseli, fondée il y a plus de cinquante ans par des familles concernées par le handicap. Avec la fusion le FH perd son nom foyer Odile Chalopin pour devenir foyer Kypseli Chemillé. Cette fusion marque une étape importante dans l'évolution du projet associatif, en réunissant deux dynamiques complémentaires autour d'une ambition commune : accompagner les personnes en situation de handicap dans un contexte en constante évolution.

PROJET ASSOCIATIF DE KYPSELI

Le projet associatif repose sur trois valeurs fondamentales :
• **Responsabilité :** engagement militant, co-construction avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels.
• **Solidarité** : attention aux besoins émergents, soutien à la pair-aidance, accompagnement des personnes sans solution.
• **Humanisme et dignité** : respect de l'histoire et des talents de chacun, ouverture à tous.

Les objectifs principaux :
• Offrir un cadre professionnel adapté aux besoins des personnes ;
• Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne ;
• Développer des services et établissements diversifiés ;
• Soutenir le professionnalisme et le bien-être des équipes.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

L'établissement est régi par deux grands ensembles de références :
Politiques publiques (CASF)
• Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 : rénovation de l'action sociale et médico-sociale, reconnaissance des droits des usagers, mise en place du projet personnalisé, du livret d'accueil, et de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
• Loi n°2005-102 du 11 février 2005 : égalité des droits et des chances, compensation du handicap, inclusion sociale et professionnelle.
Organisation du travail

• Convention Collective Nationale 66 : encadre les conditions de travail des professionnels du secteur médico-social, garantissant un cadre structurant pour les équipes.
Ces textes assurent que les accompagnements proposés sont respectueux des droits, adaptés aux besoins individuels, et favorisent la participation active des personnes accompagnées.

IMPLANTATION LOCALE ET ACCESSIBILITE

Le foyer Kypseli est situé à Chemillé-en-Anjou, commune dynamique du sud du Maine-et-Loire, au cœur d'un territoire riche en infrastructures sociales, culturelles et sportives. Cette localisation offre de nombreux avantages pour les personnes accompagnées. La ville compte 482 associations, allant des clubs de loisirs aux structures artistiques, sportives et citoyennes. Cette diversité favorise l'inclusion sociale, la participation à la vie locale et l'accès aux biens communs (bibliothèque, théâtre, centre équestre, médiathèque, etc.). Mais c'est surtout le réseau de transports en commun, incluant trains et bus, qui constitue un levier majeur d'autonomie pour les résidents :

- La proximité de la gare et des arrêts de bus permet des déplacements vers Cholet, Angers ou d'autres communes.
- Certains habitants expriment le souhait d'apprendre à utiliser ces moyens de transport pour leurs trajets personnels, ce qui s'inscrit pleinement dans une logique inclusive.
- L'accessibilité des commerces de proximité (supermarché, pharmacie, presse, banques) renforce également leur capacité à gérer leur quotidien de manière autonome.

Ainsi, l'implantation du foyer dans un environnement ouvert, connecté et vivant soutient pleinement les objectifs du projet d'établissement : favoriser l'autonomie, l'inclusion et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

I. EVOLUTION SOCIETALE & PRINCIPES D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT

Malgré des discriminations qui persistent, la société évolue, et avec elle, le regard porté sur le handicap. Les personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux ne souhaitent plus simplement être prises en charge : elles aspirent à "faire partie de" la société, à y contribuer, à y être reconnues comme citoyennes à part entière.
Notre établissement s'inscrit dans cette dynamique de société inclusive, une société qui :

- Donne une place à chacun, sans hiérarchie des normes ;
- Reconnaît la diversité des parcours et des compétences ;
- Considère chaque personne comme "normale", avec ses différences.

Pour répondre à cette évolution les accompagnements proposés par le FH reposent sur les principes d'action suivants :

L'AUTODETERMINATION COMME FIL CONDUCTEUR

Nous plaçons la personne au centre de son projet de vie. Elle est actrice de ses choix, de ses décisions, et de son parcours. L'objectif est de lui permettre d'agir sur son environnement, plutôt que de subir les contraintes institutionnelles.
L'accompagnement vise à :

- Favoriser l'expression des choix et des envies ;
- Multiplier les expériences pour apprendre à décider ;
- Soutenir la prise de risque comme levier d'apprentissage ;
- Garantir l'accès aux informations pour une prise de décision en toute connaissance de cause.

LE POUVOIR D'AGIR CENTRE SUR LES COMPETENCES DE LA PERSONNE

Nous cherchons à renforcer les compétences des personnes accompagnées, à leur offrir des opportunités d'expérimentation, et à leur permettre de développer leur autonomie dans tous les domaines de vie (mobilité, logement, alimentation, citoyenneté, vie affective…) nécessaires à leurs envies.

UN ACCOMPAGNEMENT CENTRE SUR LE PROCESSUS PLUTOT QUE SUR LE RESULTAT

Nous ne cherchons pas à atteindre des résultats prédéfinis. Notre rôle n'est pas de "réussir à la place de", mais d'accompagner le cheminement de la personne, en respectant son rythme, ses choix, et ses priorités.

DES ACCOMPAGNEMENTS QUI REPOSENT SUR UNE LOGIQUE DE DOMAINES DE VIE PLUS QUE SUR CELLE DE LA REFERENCE

L'organisation du foyer repose sur des domaines de vie transversaux, animés par des professionnels désignés. Cette approche favorise les interactions, la pair-aidance, et une meilleure cohérence des accompagnements.

UNE OUVERTURE SUR LA SOCIETE

Nous nous appuyons sur les ressources extérieures (culture, sport, soins, transports, associations…) pour créer des rampes d'accès physiques, sociales et psychologiques vers les biens communs. L'inclusion ne se décrète pas : elle se construit dans les liens, les expériences, et les rencontres.

II. VALEURS GUIDANT NOS ACCOMPAGNEMENTS

Notre établissement repose sur une série de principes qui guident l'ensemble des accompagnements proposés. Ces principes traduisent notre engagement pour une société inclusive, respectueuse des droits et des singularités de chacun.

INCLUSION

Nous portons une vision de l'inclusion qui dépasse les murs de l'établissement :
• L'entrée en structure n'est pas une fin en soi, mais une étape dans un parcours de vie ;
• Nous développons des réponses diversifiées, en lien avec le milieu ordinaire ;
• L'accès aux biens communs et aux structures de droit commun est notre priorité

RESPECT DES DROITS ET DE LA DIGNITE

Chaque personne est accompagnée dans le respect de :
• Sa dignité, son identité, son intimité ;
• Ses droits fondamentaux, tels que définis dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie (voir annexe) ;
• La confidentialité et la liberté d'expression.

CITOYENNETE

La personne accompagnée est un citoyen à part entière, avec :
• Des droits et devoirs ;
• Un accès égal aux services publics, aux loisirs, à la culture, à la vie associative
• Une reconnaissance de sa place dans la communauté.

BIEN-ETRE ET RYTHME DE VIE

L'organisation du foyer respecte le rythme individuel de chaque personne :
• Les accompagnements sont pensés pour favoriser le confort psychologique et physique
• Le cadre de vie est adapté aux besoins et aux aspirations de chacun

SOLIDARITE ET ENTRAIDE

La solidarité est vécue comme un lien actif entre :
• Les personnes accompagnées ;
• Les professionnels, les familles
• Les partenaires du territoire.
Elle se traduit par des temps d'échange, de partage et de réflexion, pour construire ensemble des réponses adaptées aux situations complexes.

SECURITE ET QUALITE

La sécurité physique et psychologique des personnes est une priorité constante :
• Les prestations sont encadrées par des protocoles d'évaluation des risques ;
• L'environnement est pensé pour prévenir les risques et favoriser la confiance

BIENTRAITANCE & REFLEXION ETHIQUE

Nos accompagnements s'inscrivent dans une démarche éthique et bientraitante, centrée sur la personne.
Ils prennent en compte ses besoins, ses attentes et sa volonté, qui constituent le socle de toute intervention.
En aucun cas, l'accompagnement ne doit aller à l'encontre des choix exprimés par la personne.
Il vise à offrir un soutien adapté et des outils permettant à chacun de réaliser ses projets et d'exercer pleinement son pouvoir d'agir.
Les décisions et actions mises en œuvre sont réfléchies collectivement et structurées en équipe, afin de garantir cohérence, respect et qualité dans l'accompagnement.

III. ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Foyer d'Hébergement de Chemillé est l'un des huit établissements du **Pôle Bien Vivre** de l'association Kypseli. Ce pôle regroupe :

- 3 foyers d'hébergement
- 1 Unité pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)
- 1 Centre d'accueil de jour
- 1 Foyer de vie
- 1 Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- 1 SAVS renforcé
- 2 habitats inclusifs
- Le foyer travaille également en partenariat étroit avec le **Pôle Réussite Professionnelle**, qui regroupe :
- 5 ESAT : Saint-Barthélémy, Bouchemaine, Angers, Verrières-en-Anjou et Melay
- 1 Entreprise adaptée

Une **relation historique et privilégiée** unit le Foyer d'Hébergement de Chemillé à l'**ESAT de Melay**, avec lequel des liens forts ont été tissés au fil des années. Cette proximité favorise une **coordination fluide des accompagnements** et une **continuité dans les parcours professionnels** des personnes accueillies. Toutefois, une attention particulière est portée à la **séparation des espaces de travail et de vie sociale**, afin de **préserver la liberté et l'intimité** des résidents. Cette distinction garantit que chacun puisse évoluer dans des environnements différenciés, respectueux de ses choix et de son rythme de vie. Pour faciliter une communication efficace mais régulée entre les professionnels des différents établissements, des outils comme le **Dossier Unique Informatisé (Airmes)** sont utilisés. Ils permettent de partager les informations nécessaires à l'accompagnement tout en respectant les principes de confidentialité et de protection des données personnelles.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU FH DE CHEMILLE

- L'équipe du foyer est composée de :
- 8 éducateurs de jour
- 4 surveillants de nuit
- 1 maîtresse de maison
- 1 coordinatrice
- 1 chef de service

Le Pôle Bien Vivre constitue une ressource supplémentaire avec la présence de **1 directeur** et **1 directeur adjoint**, qui assurent un soutien transversal aux établissements.
Le foyer accueille régulièrement **des stagiaires** (AES, ME ou Educ SPE) en formation, qui viennent enrichir les pratiques éducatives et renforcer l'équipe. Un **réseau de vacataires qualifiés et identifiés** permet de garantir la continuité des accompagnements, même en cas d'absence imprévue. Ce réseau favorise également le renouvellement des pratiques professionnelles par la diversité des profils et des expériences.

FONCTIONNEMENT ET DYNAMIQUE D'EQUIPE

Une **présence éducative réduite** est assurée tout au long de la journée, permettant d'accueillir les personnes en arrêt maladie ou ayant choisi un temps partiel. Les **accompagnements sont majoritairement réalisés en soirée (de 16h30 à 21h30)**, après la journée de travail des résidents.
La composition de l'équipe offre à la fois **stabilité et continuité**, tout en permettant **diversité et renouvellement**. Cette dynamique favorise pour les résidents une multiplicité d'interactions sociales et une variété dans les approches d'accompagnement.

PERIODES DE FERMETURE ET ORGANISATION DES SEJOURS

Le foyer est ouvert **24h/24** tout au long de l'année, à l'exception de deux périodes de fermeture : **20 jours au mois d'août** et **8 jours pendant les fêtes de Noël**. Ces temps de fermeture sont anticipés et préparés avec les personnes accompagnées. Des **séjours adaptés** sont alors proposés et construits en concertation avec les habitants, en tenant compte de leurs envies, besoins et capacités. Pour certains résidents, ces périodes sont également l'occasion de **passer quelques jours de vacances en famille**, favorisant ainsi le maintien des liens affectifs et sociaux. Cette organisation permet à chacun de vivre ces temps de fermeture comme une opportunité de repos, de découverte ou de retrouvailles, dans un cadre sécurisé et accompagné.

IV. PUBLIC ACCUEILLI

Le Foyer Chemille dispose de 31 places et accueille des personnes en situation de handicap, âgées de 18 à 62 ans disposant d'une notification FH délivrée par la CDAPH. Nous veillons à préserver une mixité générationnelle et sexuelle, afin de favoriser une vie collective équilibrée et respectueuse des singularités de chacun.
Certaines personnes résident au foyer depuis de nombreuses années, témoignant de la stabilité et de la richesse de l'accompagnement proposé. Chaque année, en moyenne, 2 à 3 habitants font le choix de rejoindre le milieu ordinaire, avec un accompagnement par le SAVS, ou d'intégrer un établissement plus adapté à leurs besoins ou à leurs aspirations, comme un EHPAD, une UPHV ou un foyer de vie, lorsque le travail ne correspond plus à leurs capacités ou à leur projet de vie.
La majorité des résidents bénéficie de mesures de protection juridique concernant la personne et les biens. Cela implique une coordination étroite entre les professionnels du foyer, les services tutélaires et les familles, dans une logique de co-construction et de respect des droits des personnes accueillies.

CRITERES ET MODALITES D'ADMISSION

L'admission au sein du foyer Kypseli repose sur une démarche progressive, centrée sur la personne, ses besoins, et son projet de vie. Elle vise à garantir une intégration réussie dans un environnement ouvert, respectueux et adapté.

Prise de contact
La demande d'admission est initiée par la personne elle-même ou par son entourage. Une rencontre est organisée au sein du foyer, en présence de la personne concernée, du chef de service et d'un éducateur. Ce temps d'échange permet :

- De présenter le fonctionnement du foyer ;
- De répondre aux questions de la personne ;
- De poser les bases d'un accompagnement personnalisé.

Stage d'immersion (2 semaines)
Un stage de découverte est proposé pour permettre à la personne de :

- Découvrir le quotidien du foyer ;
- Rencontrer les résidents et les professionnels ;
- Tester son autonomie dans un environnement ouvert ;
- Participer à la vie collective, y compris sur un week-end si elle le souhaite ;
- Évaluer son envie et sa capacité à intégrer le foyer.

Ce stage est aussi l'occasion pour l'équipe de mieux cerner les attentes de les besoins de la personne. Cette période de stage peut être renouvelée à la demande de la personne.

Bilan et inscription sur liste d'attente
À l'issue du stage, un bilan collectif est réalisé avec :

- La personne concernée ;
- Un représentant de l'ESAT ;
- Un éducateur de l'équipe
- Le représentant de l'établissement d'origine.
- La famille si cette dernière entretient des interactions avec la personne accueillie

Ce bilan permet de recueillir l'avis de chacun et de confirmer, ou non, le souhait d'intégrer le foyer. Si l'avis est favorable et que les conditions administratives sont réunies (notamment la notification MDA), la personne est inscrite sur la liste d'attente.

Admission

L'admission est prononcée par le directeur des établissements Kypseli, après validation du parcours de stage et des éléments administratifs. Elle concerne les personnes :

- Disposant d'une notification MDA ;
- Ayant intégré un ESAT ou l'EA

L'admission est formalisée par :

- La signature du contrat de séjour ;
- Une visite du foyer ;
- Une explication claire des frais d'hébergement.

Période d'intégration

Une période d'intégration est mise en place pour permettre à la personne de :

- Confirmer son projet de vie au sein du foyer ;
- Évaluer l'adéquation entre ses besoins et les ressources du foyer ;
- S'inscrire dans une dynamique d'autonomie et d'inclusion.

PARTICIPATION, RELATIONS ET PARTENARIATS

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le CVS est une instance essentielle de dialogue et de participation. Il permet aux personnes accompagnées, aux professionnels, aux familles et à la direction d'échanger sur la vie quotidienne de l'établissement et de proposer des améliorations.

- Il se réunit une fois par trimestre, en deux temps :
- Une réunion préparatoire avec les personnes accompagnées pour recueillir leurs attentes, interrogations et propositions.
- Une réunion plénière avec les délégués des habitants, les professionnels, la direction et les représentants des familles.

Les demandes formulées sont ensuite délibérées et font l'objet d'un suivi transparent. Un outil d'information permet aux personnes accompagnées de suivre les actions engagées suite aux réunions du CVS. Les CVS sont inter-établissements entre les hébergements de Kypseli. Cette organisation favorise les échanges et les dynamiques collectives.

Relations avec les familles et les mandataires judiciaires

Les familles

Les relations avec les familles se construisent sur deux niveaux complémentaires :

- Un niveau collectif, à travers des rencontres régulières organisées par l'établissement. Ces temps permettent :
- D'informer sur les évolutions du fonctionnement, les projets en cours, les travaux, les changements d'équipe ;
- De présenter les valeurs portées par le foyer : inclusion, autodétermination, pair-aidance ;
- De favoriser les échanges entre familles, qui peuvent partager leurs expériences, leurs questionnements et leurs ressentis.

• Un niveau individuel, centré sur le projet personnalisé de la personne accompagnée. Ces échanges permettent :
• De soutenir la personne dans son parcours ;
• D'impliquer la famille à la juste mesure souhaitée par la personne ;
• De construire un lien de confiance autour des besoins et des aspirations spécifiques.

La personne accompagnée reste toujours maître du niveau d'implication de sa famille ou de son entourage. C'est elle qui définit les modalités de lien, en fonction de ses souhaits, de son histoire et de son projet de vie.

Les mandataires judiciaires

Les mandataires réalisent trois visites par an au sein du foyer. De nombreux échanges mails et téléphoniques complètent ces entretiens. Ces relations permettent :
• De faire le point sur la situation personnelle et budgétaire ;
• D'échanger sur les projets, les attentes et les éventuelles difficultés, d'informer sur les droits de la personne.
• De partager et signer les documents nécessaires ;
• D'expliquer les textes de loi et les implications juridiques.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS DE KYPSELI

Des stages et accueils croisés sont organisés entre les établissements de Kypseli pour :
• Offrir des possibilités professionnelles variées ;
• Découvrir des fonctionnements éducatifs différents ;
• Acquérir des compétences nouvelles en lien avec le lieu de vie (transport, cuisine, achats…) ;
• Créer des liens sociaux hors du quotidien, favorisant l'ouverture et la mixité des expériences.

V. PRESTATIONS PROPOSEES

ESPACES DE VIE

Le Foyer propose un cadre de vie agréable, fonctionnel et sécurisé, favorisant l'autonomie et l'épanouissement des personnes accueillies. Chaque résident dispose d'un logement individuel personnalisable, adapté à ses besoins et à son projet de vie. L'établissement propose différents espaces de vie distincts, permettant à chacun d'évoluer dans une ambiance qui lui correspond.

ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

L'entretien du logement constitue un axe essentiel de l'accompagnement vers une vie autonome et confortable. Chaque résident est acteur de cette démarche, quelle que soit sa capacité, afin de favoriser son implication dans son cadre de vie.
Chaque logement est personnalisable, permettant à la personne d'aménager son espace selon ses goûts et besoins (mobilier, décoration, organisation). Une clé individuelle est remise à chaque habitant afin de garantir son intimité, sa sécurité et son sentiment d'appartenance à son lieu de vie.

Certains logements disposent d'une ouverture directe sur l'extérieur, permettant aux habitants d'accéder à leur logement sans passer par les espaces collectifs, favorisant ainsi l'autonomie et l'intimité de chacun.

Des accompagnements individuels et collectifs (ateliers ménage) sont proposés par l'équipe éducative et la maitresse de maison pour soutenir et renforcer les compétences des habitants. Des outils d'évaluation permettent de mesurer les progrès et de valoriser les acquis, en lien avec les objectifs du PAI.

Un service de lingerie centralisé est disponible pour le traitement du linge personnel. En complément, deux laveries partagées sont accessibles aux habitants, favorisant l'apprentissage par paire-aidance.

LES APPARTEMENTS RELAIS

Ces deux appartements relais, situés à proximité du foyer, offrent aux résidents la possibilité de tester leur autonomie lors de séjours d'une durée adaptée à la personne . Véritable terrain d'expérimentation, ils permettent aux habitants de s'exercer à la gestion du quotidien : préparation des repas, entretien du linge et du logement organisation du temps libre, gestion du budget… Cette étape intermédiaire vers une vie en milieu ordinaire avec un accompagnement possible par le SAVS s'accompagne d'un lien modulable avec l'équipe du foyer et les autres habitants. Un retour temporaire ou durable au foyer reste toujours envisageable en cas de changement de projet.

RESTAURATION

Les repas sont livrés en liaison froide, par l'équipe de cuisine de l'ESAT de l'association. Les habitants peuvent choisir de prendre leurs repas dans les espaces de vie en groupe, ou disposer de Lunch Box. Ce service permet à tous manger au moment où il le désire et avec les personnes qu'il souhaite.

- Les repas peuvent également être préparés de manière ponctuelle, en atelier cuisine, dans un objectif d'apprentissage ou d'autonomie, avec un accompagnement individualisé si nécessaire.
- Les habitants peuvent bénéficier des services en livraison à domicile disponible à Chemillé.
- Des repas conviviaux sont organisés et préparés par le groupe sur certains we.

VIE QUOTIDIENNE

Chaque personne bénéficie d'une liberté d'aller et venir, dans le respect du cadre de vie collectif. La soirée occupe une place essentielle dans la vie du foyer. Après une journée de travail, un temps d'échange informel est proposé afin de permettre aux habitants de partager leur journée leurs envies ou simplement de passer un moment convivial ensemble.
Les activités du quotidien –activités culturelles ou sportives rendez-vous médicaux, démarches administratives, – s'organisent selon les besoins et les souhaits de chacun, tout au long de la journée/soirée

Après le repas, il n'est pas rare que certains habitants se retrouvent pour regarder un match, partager un film, jouer aux cartes ou aux palets, dans une ambiance chaleureuse et détendue. Ces instants de partage contribuent à une vie collective riche, équilibrée et respectueuse du rythme de chacun.

ACCES AUX SOINS

Le foyer fait partie des Etablissements Non Médicalisé (ENM), de ce fait, l'équipe éducative assure une coordination active entre les personnes accompagnées, les familles et les professionnels de santé intervenant auprès des habitant, lorsque cela s'avère nécessaire. Les accompagnements sont adaptés à la demande et aux besoins exprimés par chacun, dans le respect de leur autonomie, de leur choix et de leur rythme de vie.

L'objectif est que chaque habitant soit acteur de son projet d'accompagnement et impliqué dans ses démarches de soins. Les piluliers (sous blister) sont préparés par la pharmacie. L'accompagnement pour la prise des médicaments est adapté à chacun, ce qui assure une sécurisation de cette étape essentielle.

Afin d'assurer une meilleure traçabilité et une sécurisation optimale de cet étape essentielle, l'équipe éducative utilise le Dossier de Liaison Unique (DLU) via le logiciel Airmes. Cet outil numérique permet de centraliser les informations relatives à la santé, au suivi éducatif et aux interventions extérieures. Il favorise la continuité des accompagnements, la communication entre les partenaires et entre les familles et la mise à jour en temps réel des données concernant les habitants.

LA PRESENCE NOCTURNE AU FOYER

Le Foyer bénéficie d'une équipe dédiée de quatre surveillants de nuit, mobilisés selon les besoins des personnes accueillies. Leur rôle est multiple et essentiel :

A- Accompagnement humain : Formés à l'écoute et à la relation d'aide, les surveillants sont disponibles pour échanger avec les personnes accueillies, apaiser les angoisses nocturnes et répondre aux besoins spécifiques liés à cette période souvent sensible.

B- Sécurité des personnes et des lieux : Ils assurent une surveillance continue pour prévenir les intrusions et garantir la tranquillité de l'établissement. Leur formation aux protocoles incendie renforce leur capacité à intervenir efficacement en cas de situation d'urgence.

C- Lien avec le quotidien : Leur participation au lever et au petit-déjeuner permet de créer un lien avec l'ensemble des habitants. Cette continuité relationnelle favorise une meilleure connaissance des personnes, une vigilance accrue et une réactivité adaptée en cas de besoin. Ainsi, la présence nocturne au Foyer ne se limite pas à une fonction de surveillance : elle constitue un véritable soutien humain, garantissant à la fois sécurité, écoute et continuité du lien social

ORGANISATION DES WE

Le week-end constitue une ponctuation essentielle dans le rythme de vie. C'est un moment de repos, mais aussi une opportunité pour entretenir les liens avec son entourage. Le foyer permet aux résidents d'organiser leurs week-ends avec souplesse, en laissant une place à l'imprévu et à la spontanéité.

Une planification trimestrielle est proposée à chaque résident, en lien avec sa famille ou son entourage, mais celle-ci peut être modifiée à tout moment, dans le respect du fonctionnement du foyer. Des sorties variées sont proposées à l'initiative de tous et à ceux qui le souhaitent : un calendrier affiché permet à chacun de s'organiser selon ses envies et ses disponibilités, favorisant ainsi une vie sociale riche et adaptée aux besoins de chacun.

GESTION DE L'ARGENT

L'argent est au cœur du développement de l'autonomie des personnes accompagnées. L'équipe éducative travaille en lien étroit avec les mandataires judiciaires ou les familles, lorsque les personnes sont sous mesure de protection, afin de construire un budget adapté et un plan de retrait et de dépenses personnalisé.

Le foyer n'a pas vocation à gérer l'argent des personnes accueillies et ne se substitue pas aux institutions bancaires. Toutefois, un accompagnement éducatif est proposé pour que l'argent devienne un outil d'émancipation, tout en garantissant la sécurité et la protection du patrimoine de chacun.

Des moyens de paiement numériques sont proposés à tous, dans une logique d'inclusion et de modernisation des pratiques. L'objectif est de permettre à chacun de gagner en autonomie, de mieux comprendre la gestion de ses ressources et de faire des choix éclairés dans le respect de son projet de vie.

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAI)

Le PAI constitue un axe fort de l'accompagnement proposé au sein du foyer. Il s'agit d'un moment privilégié, permettant de recueillir dans le dossier unique Informatisé (Airmes) de manière individualisée les besoins, les attentes et les aspirations de chaque personne accueillie. Ce recueil donne lieu à l'élaboration d'un plan d'accompagnement personnalisé, construit avec le résident, en lien avec son entourage et les partenaires extérieurs concernés.
Ce plan se décline en objectifs concrets. Grace au DUI ces objectifs sont mis en œuvre à partir de prestations validées par l'équipe. Cela permet une adaptation continue aux évolutions du projet de vie de la personne.

À terme, cet outil permettra également aux personnes et à leurs familles de disposer d'un suivi clair et accessible de leur projet en envies. Cela permet de renforcer leur implication et leur pouvoir d'agir dans le processus d'accompagnement.
L'équipe du Foyer souhaite faire évoluer son mode d'accompagnement, en passant progressivement d'un fonctionnement structuré autour de la référence individuelle à une organisation fondée sur les Domaines De Vie. Cette approche vise à mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées tout en favorisant une dynamique collective et professionnelle plus riche.

Dix domaines de vie ont été définis, chacun confié à des professionnels identifiés : Voir annexe ..)

Mobilité / Logement / Alimentation / Communication / Soins du corps / Citoyenneté / Responsabilité et budget / Vie affective et sexuelle / Loisirs / Un avenir après le travail

Plutôt que de s'adresser à un référent unique, les personnes sont invitées à solliciter les professionnels en charge de chaque domaine, qui proposent des réponses et des accompagnements construits collectivement. Cette organisation permet :

A. de multiplier les interactions entre les professionnels et les personnes accompagnées,
B. de renforcer la pertinence et la disponibilité des accompagnements,
C. de prévenir l'épuisement professionnel en répartissant les responsabilités.

Le suivi administratif ainsi que les liens avec les familles restent assurés par une personne dédiée, garantissant une continuité et une cohérence dans les échanges extérieurs.

PARTICIPATION A LA VIE LOCALE ET CITOYENNE

L'équipe éducative travaille avec les habitants à favoriser l'inclusion des personnes accompagnées dans la vie locale, en favorisant l'accès aux manifestations culturelles, sportives et sociales proposées sur le territoire. Cet accompagnement vise à renforcer le lien social et à encourager la participation à des activités valorisantes et ouvertes sur l'extérieur.

Par ailleurs, le foyer soutient les résidents dans l'exercice de leur citoyenneté. Des outils et des temps d'échange sont mis en place pour faciliter les démarches liées au vote, et pour encourager la prise de responsabilités dans des associations, des instances politiques ou religieuses, selon les souhaits et les convictions de chacun. Cette démarche vise à reconnaître pleinement les personnes accueillies comme citoyens à part entière, capables de s'engager et de contribuer à la vie collective.

LES TRANSPORTS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le Foyer d'Hébergement dispose de véhicules adaptés permettant de réaliser des transports au bénéfice des personnes accompagnées. Ces déplacements répondent à plusieurs besoins identifiés :

A. Navettes quotidiennes entre le Foyer et l'ESAT, facilitant la continuité du parcours professionnel des personnes accueillies.

B. Accompagnements individuels pour des démarches spécifiques ou des situations nécessitant un soutien ponctuel.

C. Sorties collectives, notamment les week-ends, favorisant la vie sociale, la découverte et le bien-être des résidents.

Il est important de souligner que le Foyer n'est pas une société de Taxis : les déplacements réalisés s'inscrivent dans une logique d'accompagnement personnalisé ou répondent à une urgence clairement identifiée. Chaque transport est pensé et organisé dans le cadre du plan d'accompagnement de la personne, en cohérence avec ses besoins et ses objectifs.

VI. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Le Foyer d'Hébergement est implanté au cœur d'un lotissement résidentiel de Chemillé, à proximité immédiate des commerces et de la gare, offrant ainsi aux habitants un cadre de vie agréable et bien desservi. L'établissement occupe un ensemble immobilier composé de 31 logements disposés autour d'un patio central, favorisant les échanges et la convivialité. Le bâtiment principal regroupe les espaces communs et les bureaux nécessaires au fonctionnement du foyer. L'association est locataire des lieux. Des travaux de rénovation réalisés il y a moins de dix ans ont permis d'atteindre un bon niveau de confort et de mettre les équipements aux normes en vigueur. La sécurité des personnes est assurée par un système de détection et de protection incendie conforme au classement du bâtiment. Le fonctionnement financier repose principalement sur le soutien du Conseil départemental, complété par la participation des habitants au titre de l'occupation de leur logement.

VII. MODALITES DE COORDINATION DES PARTENARIATS

La coordination des partenariats et des réseaux constitue un levier essentiel pour garantir la qualité et la continuité des accompagnements. Ce réseau, à la fois historique et vivant, s'appuie sur des liens de confiance tissés avec des acteurs locaux, institutionnels et associatifs. Il est animé par des groupes de professionnels organisés en domaines de vie, qui assurent une veille, une mobilisation et une articulation des ressources du territoire.

OBJECTIFS DE LA COORDINATION

Renforcer l'ancrage territorial de l'établissement, favoriser une approche globale et décloisonnée des accompagnements et enfin créer des synergies entre les acteurs pour répondre aux besoins complexes des personnes accueillies.

TYPOLOGIE DES PARTENAIRES ET RESEAUX

a. Partenariats dans le domaine du loisir et du sport

Ces partenariats favorisent l'inclusion sociale, le bien-être et la participation citoyenne :

(Clubs de sport locaux / École de musique de Chemillé /Centre social Chemillé / Escal' Loisirs (prestations) / L'Espérance (prestations) / Théâtre local…)

b. Partenariats dans le domaine de la santé

Ils permettent un accès facilité aux soins et une coordination médico-sociale :

(Pharmacie de l'Hyrome / Commission médicale / Cabinet infirmier (accord de principe / prestation à préciser) / Laboratoire (accord de principe / prestation à préciser) / Société de transport (prestation à préciser)

c. Partenariats dans le domaine de la formation et de l'insertion

Ces partenaires soutiennent les parcours d'insertion professionnelle et de montée en compétences :

(Orger / GEIQ / Établissements de formation : ARIFTS, Cefras)

d. Réseau social et habitat

Ces structures sont des partenaires de proximité dans l'accompagnement social et le logement :

La Cité (HI La Blottière, PF Le Chenet) / IME (les Coteaux , Bordage Fontaine, Martigné Briand...) / Autres établissements de l'association Kypseli

e. Partenaires associatifs et institutionnels

Ils contribuent à la structuration du projet, à son financement et à son inscription dans les politiques publiques :

AIRMES / Agence Régionale de Santé (ARS) / Conseil Départemental / Conseil Régional

MODALITES DE COORDINATION

- Participation aux réunions inter-partenariales et aux instances locales.
- Organisation de rencontres thématiques par domaine de vie.
- Formalisation de conventions ou d'accords de principe.
- Co-construction de projets et d'actions collectives.
- Suivi régulier des prestations et des collaborations.

VIII. NOTRE DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité du Foyer d'Hébergement de Chemillé s'inscrit dans une dynamique globale portée par l'association Kypseli. Une **responsable qualité désignée au niveau associatif** accompagne les établissements dans la mise en œuvre des outils, des procédures et des évaluations, garantissant ainsi cohérence et professionnalisme.

Depuis 2024, la **mise en place du Dossier Unique Informatisé (Airmes)** a permis de fiabiliser et de tracer les transmissions entre professionnels, tout en facilitant le suivi individualisé des personnes accompagnées. La **formalisation du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)** dans un outil dédié constitue un véritable atout pour le recueil structuré des besoins, attentes et objectifs de chaque résident. Ce processus favorise la **co-construction du plan d'accompagnement**, sa mise en œuvre, son évaluation régulière, ainsi que sa **communication avec les partenaires et les proches**.

Le logiciel **AGEVAL** est utilisé pour conduire les **évaluations internes** et constitue un **portail harmonisé** entre tous les établissements de l'association. Il permet notamment la **déclaration des évènements indésirables** auprès des autorités compétentes, dans un cadre sécurisé et conforme aux exigences réglementaires.

La **conformité et la sécurité** des locaux sont assurées par un **suivi régulier** et des **interventions de professionnels agréés**, garantissant un cadre de vie adapté, sécurisé et respectueux des normes en vigueur. Une commission de sécurité se réunit tous les trois ans pour vérifier si les équipement sont conformes à la réglementation et si les professionnels sont suffisamment aux protocoles de sécurité en vigueur.

La démarche qualité intègre également une **dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)**, avec des **référents identifiés dans chaque établissement**. Des actions concrètes ont été engagées, telles que la réalisation d'un **bilan carbone**, la promotion du **covoiturage**, et la **mise à disposition de vélos électriques** pour les professionnels et les résidents.

La **Qualité de Vie au Travail (QVT)** constitue un axe de travail important. Des **enquêtes régulières** sont menées auprès des équipes, et des **plans d'actions** sont élaborés pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des professionnels. Enfin, un **Plan Bleu** a été rédigé pour anticiper et répondre aux **situations de crise**, garantissant la continuité des accompagnements en cas d'événements exceptionnels.

La **gestion informatique**, tant matérielle que logicielle, est assurée par un **prestataire spécialisé**. Un **serveur dédié** permet une gestion sécurisée des données, conforme au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

IX. CONCLUSION

Ce projet d'établissement s'inscrit dans la continuité d'une fusion réussie au sein de l'association Kypseli, qui a renforcé l'ancrage territorial, la pérennité et la visibilité du Foyer d'Hébergement de Chemillé auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs. Il témoigne d'un travail approfondi sur les modalités d'accompagnement, permettant de répondre de manière adaptée aux attentes des nouveaux publics et aux objectifs définis par les politiques publiques.

Pour les cinq années à venir, notre ambition centrale est de donner aux personnes accompagnées davantage de moyens pour s'exprimer, participer activement à la vie de l'établissement, et contribuer à son organisation et à son fonctionnement. Cette orientation traduit notre volonté de renforcer la place des habitants dans une logique de citoyenneté, de co-construction et de reconnaissance des savoirs d'expérience.